

DÈS LE 1^{er} JANVIER 2025

Guide de collecte des matières résiduelles

À conserver

Détachez
le nouveau
calendrier
de collecte
à l'intérieur





DÉCHETS

Contenants acceptés

À compter de janvier, la collecte des déchets se fera à chaque semaine.

- Les ordures doivent être logées dans un **bac roulant de 240 ou 360 litres** noir ou vert ou un **conteneur à chargement latéral de 1 100 litres**.
- Maximum 2 bacs roulants par adresse civique, placés à une distance de **24 pouces (0,6 m)**.
- Roues et poignées placées du côté de la résidence, couvercle fermé, placé au chemin **la veille de la collecte**.



- Toute matière déposée à côté du contenant ne sera pas ramassée.
- Il ne devra y avoir aucun obstacle nuisant à l'accessibilité du contenant et l'hiver, le déneigement devra y être effectué et la chaussée ne devra pas être glacée.

Voici la liste des matières interdites dans un contenant à ordures et le meilleur endroit afin de se départir de ces manières de façon responsable.



- **Les débris de construction, de rénovation et de démolition** : tous les matériaux tels, bois, gypse, bardeau d'asphalte, cadres, portes, fenêtres et palettes de bois doivent être apportés à un Écocentre* régional (Sainte-Marie ou Frampton), placé dans un conteneur à domicile loué pour qu'ils soient réutilisés ou vous pouvez utiliser le conteneur du projet pilote municipal qui se trouve dans le parc industriel de Saint-Bernard.
- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées ou à un Écocentre. Il existe également beaucoup de points de collecte, dont au bureau de poste (1490 rue Saint-Georges).
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être apportés en pharmacie pour avoir l'assurance qu'ils soient éliminés de manière environnementale et sécuritaire.
- **Le matériel électrique et électronique** : il existe des filières dédiées. Vous pouvez les ramener à un distributeur. Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer dans un Écocentre. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien cellulaire.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des Écocentres.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les apporter dans des Écocentres.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés dans un garage ou dans un Écocentre.

* Consultez la liste des matières acceptées à l'Écocentre régional de La Nouvelle-Beauce en page 3.

RÉCUPÉRATION



Contenants acceptés

À compter de janvier, la collecte des bacs bleus restera aux 2 semaines.

- Les matières recyclables doivent être logées dans un **bac roulant de 360 litres** bleu ou un conteneur accepté par la MRC de La Nouvelle-Beauce.
- Roues et poignées placées du côté de la résidence, couvercle fermé, placé au chemin **la veille de la collecte.**
- Respectez une distance de **24 pouces (0,6 m)** entre chaque bac roulant.
- Toute matière déposée à côté du bac ne sera pas ramassée.
- Il ne devra y avoir aucun obstacle nuisant à l'accessibilité du contenant et l'hiver, le déneigement devra y être effectué et la chaussée ne devra pas être glacée.



Mieux récupérer pour bien recycler

- Videz et rincez légèrement les contenants, emballages et imprimés. Pas besoin de les laver au complet. Un petit jet d'eau fait l'affaire.
- Défaites vos boîtes et écrasez vos contenants.
- Enlevez les couvercles, les capsules et le bouchon des contenants. L'exception à la règle : les petits bouchons (de moins de 5 cm de circonférence) doivent rester sur leur contenant original pour ne pas tomber entre les mailles du filet.
- Faire des boulettes de papier d'aluminium. Il faut si possible enlever les restants de nourriture du papier d'aluminium, le mettre en boule et le déposer dans son bac. Même souillé, l'aluminium est recyclable.

Ce que vous pouvez déposer dans votre bac ?



Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.

Il suffit de se poser la question :
Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé ?



Vous avez un doute ? Consultez l'application : "Ça va où ?" de Recyc-Québec

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-BEAUCE SITUÉ À SAINTE-MARIE



1690, boulevard vachon nord // 418 389-0594



PRODUITS DANGEREUX (RDD)

Eau de javel • Colle • Adhésif
Solvant • Pesticide • Engrais
Bonbonne de gaz propane vide
Chlore • Parfum • Nettoyant de tous types • Alcool à friction • Insecticide



AMPOULES AU MERCURE

Ampoules fluocompactes • Tubes fluorescents



MATÉRIEL INFORMATIQUE, ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE

Cellulaire • Téléviseur • Ordinateur
Imprimante • Radio • Console de jeux • Écran • Grille-pain • Bouilloire
Cafetière • Micro-ondes



HUILES USÉES

Huiles minérales, synthétiques ou végétales • Antigels • Liquides de refroidissement • Leurs contenants et leurs filtres



RÉSIDUS VERTS (\$)

Branches • Feuilles en vrac • Résidus de jardin en vrac • Frêne infesté par l'agrite



OBJETS ENCOMBRANTS

Articles de sport et de loisirs
Électroménagers • Ameublement
Mobilier extérieur • Équipements motorisés vides d'essence et d'huile



PILES ET BATTERIES

Piles rechargeables et non rechargeables • Batteries de voiture



SIÈGE D'AUTO POUR ENFANT ET BÉBÉ

Siège d'enfant • Siège d'appoint
Coquille pour bébé



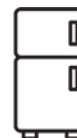
CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) (\$)

Cadre • Porte • Fenêtre • Palette
Bois • Gypse • Bardeau d'asphalte
Prélat • Plancher flottant • Vinyle
Céramique



MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants • Imprimés
Emballages



APPAREILS FRIGORIFIQUES

Réfrigérateur • Congélateur
Climatiseur • Déshumidificateur
Refrroidisseur à eau ou à vin
Cellier • Thermopompe



PNEUS

Pneus sans jante • Pneus de vélos
Pneus avec jante (\$) • Pneus hors dimensions (plus de 48 pouces) (\$)



PLASTIQUES AGRICOLES

Tubulures sans broches • Ficelles de balle de foin • Pellicules de balles de foin (exempte de saleté) • Toiles d'ensilage • Sacs de moulée



PEINTURE ET VERNIS

Peintures • Teintures • Vernis
Apprêts • Laques et enduits protecteurs au latex, à l'alkyde ou à l'émail • Leurs contenants, incluant les aérosols



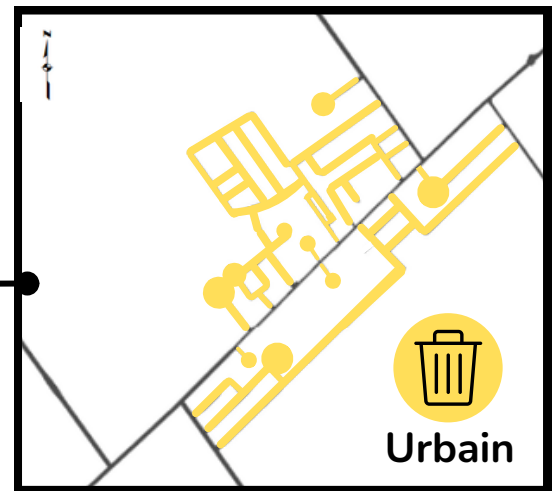
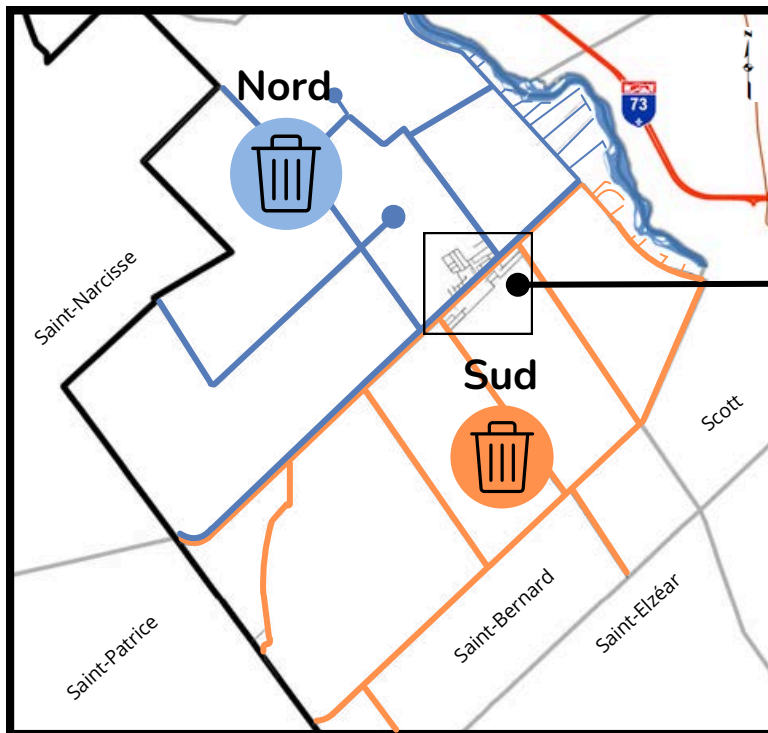
AUSSI ACCEPTÉS

Textile • Cassettes • Cartouches d'encre • CD • Bouchons de liège
Ordures ménagères (\$)

Des frais (\$) s'appliquent pour certaines matières.

Écocentre situé à Frampton : 10, route boulet // 418 387-3444, poste 4158

Secteurs de collecte 2025



Info 

Ces secteurs concernent la collecte des ordures hebdomadaire pour les bacs vert/noir et conteneurs.

Secteur rural sud - Lundi

- route du Bord-de-l'Eau (No. civique 300 à 429)
- route Laverdière
- route Blais
- rang Saint-Henri
- rang Saint-Georges Est (No. civique pair)
- rang Saint-Georges Ouest (No. civique pair)
- rue Saint-Georges (No. civique pair)
- rang Saint-Jean
- rang Saint-Luc
- rang Saint-Marc
- rang Saint-Mathieu
- Chemin des Azalées
- Chemin des Anémones et des Bégonias
- Chemin des Capucines
- Chemin des Camélias
- Chemin des Dahlias
- Chemin des Églantines
- Chemin des Fuchsias

Secteur rural nord - Mardi

- route du Bord-de-l'Eau (No. civique 434 à 750)
- rang Saint-Aimé
- rang Saint-Édouard
- rang Saint-Georges Est (No. civique impair)
- rang Saint-Georges Ouest (No. civique impair)
- rue Saint-Georges (No. civique impair)
- rang Saint-Louis
- rang Saint-Pierre
- route Viger
- Chemin des Glaieuls
- Chemin des Iris
- Chemin des Jonquilles
- Chemin des Lilas
- Chemin des Muguetts et des Narcisses
- Chemin des Œillets
- Chemin des Pivoines
- Chemin des Roses
- Chemin des Zinnias

Secteur urbain - Mercredi

- | | | | |
|----------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| • 1 ^{re} Rue Nord | • rue Breton Nord | • rue des Gagné | • rue Lucien-Breton |
| • 2 ^e Avenue | • rue Breton Sud | • rue Garnier | • rue Nadeau |
| • rue de l'Accueil | • rue du Cap | • rue Garon | • rue des Pins |
| • rue Betty | • rue des Chênes | • rue Hazen | • rue des Pionniers |
| • rue Boilard | • rue du Couvent | • rue Industrielle | • rue des Prés |
| • rue du Bois-Joli | • rue des Entreprises | • rue Lamontagne | • rue du Ruisseau |
| • rue du Boisé | • rue des Érables | • rue Lefebvre | • rue Turcotte |
| • rue de la Bonne-Entente | • rue Faucher | • rue Lefebvre Ouest | • rue Vaillancourt |
| • rue de la Boulangerie | | • rue Lemay | • rue de la Vallée |

GESTION DES DÉCHETS

Site résidus verts

La Municipalité met à votre disposition un site pour aller porter vos résidus verts à partir du 17 mai jusqu'au 16 novembre.

Le site est situé au 25 rue Industrielle, entre les réserves à sable.

- ✓ Les matières acceptées : Les feuilles mortes (pas de sac), les branches et les résidus de nettoyage de jardins, de potagers, d'arbres et de vivaces.
- ✗ Les matières non-acceptées : La tourbe et le gazon. Ces matières doivent être déposées à l'Écocentre. Il est aussi possible de procéder à l'herbicyclage.


Encombrants

La collecte des objets encombrants (monstres) se tiendra 3 fois en 2025 :

🕒 jeudi 29 mai 🕒 jeudi 10 juillet 🕒 jeudi 16 octobre

Notez que vous n'avez pas besoin d'appeler au bureau municipal, l'entrepreneur fera le tour de la municipalité. Vérifier la liste des matières acceptées au saint-bernard.quebec.

2 projets pilotes en 2025

1 Saviez-vous que la Municipalité a ouvert en 2025 un point de dépôt  **agrirécup** ?
Situé au 25 rue Industrielle, voici les matières qui sont acceptées :

- Pellicules blanches
- Ficelles
- Sacs silos et toiles d'ensilage
- Sacs de moulée

Le tri est crucial, assurez-vous de mettre chaque plastique dans son propre recycleur et de ne pas mélanger. Des sacs **AgriRÉCUP** sont disponibles gratuitement au point de dépôt.

2 Vous souhaitez vous départir de gros déchets ?

Un conteneur est maintenant mis à la disposition des particuliers pour y déposer des matières comme des débris de construction ou des encombrants, en tout temps. Situé au 25 rue Industrielle, ce conteneur est dédié **exclusivement pour les résidents**. Il ne s'agit pas d'un point de dépôt pour les entrepreneurs en construction ou pour des travaux de rénovations majeurs.

Assurez-vous de déposer tous les débris autorisés à **l'intérieur du conteneur**.

Votre collaboration est cruciale pour la continuité des 2 projets pilotes au delà de 2025.



Un système de caméra assure une surveillance des points de dépôts en tout temps.

Pour plus d'information



saint-bernard.quebec



Suivez-nous



418 475-6060



admin@saint-bernard.quebec

**“Le meilleur
déchet est
celui qu'on ne
produit pas.”**